



Tribunal d'instance de Lille

Le syndrome Outreau ?

Le 3 décembre 2008, sur requête de la Direction nationale de DALKIA France, soutenue par la CGT, le SLEC (aujourd'hui exclu de l'UNSA) FO..., le T.I de Lille a non seulement annulé les mandats nationaux du CGT-E, il a, en outre, prononcé une lourde sanction pécuniaire de près de 16 000 € (article 700 et dommages et intérêts cumulés) contre le syndicat qui, pourtant, venait en défense dans cette affaire.

En rejetant le moyen tiré de la forclusion des demandes (non respect par la direction du délai de 15 jours ouvrant droit à contestation des mandats) sans aucune motivation valable ni dans les faits, ni en droit, le magistrat semble avoir fait preuve d'une inquiétante partialité dans ce dossier. Son manque d'impartialité serait établi dès lors qu'il a jugé la procédure engagée par Dalkia comme abusive... et le coût du préjudice (lequel et pour qui ?) à la charge du CGT-E.

Cette décision dont le but est de mettre volontairement en péril l'existence du CGT-E, relève du déni de justice, puisque les motivations de cette double peine violent à tout bout de champs les points de droit. C'est la raison pour laquelle le CGT-E se pourvoie en cassation contre cette parodie de justice.

Parodie de justice et collusion inquiétante ?

Fait troublant, le 1^{er} septembre 2008, le Délégué Syndical Central du CGT-E reçoit un fax et une lettre recommandée de la DRH nationale, l'informant que son mandat national se termine le 3 décembre 2008 à minuit. Le 3 décembre étant précisément la date du prononcé du délibéré du Tribunal d'Instance de Lille...

Est-ce là une coïncidence fortuite ou une collusion inquiétante ? Interrogation légitime car nul n'ignore que Dalkia (Veolia) est une institution incontournable en région Nord / Pas de Calais. De part son statut de premier employeur privé de Lille et de son agglomération, le groupe dispose d'une influence certaine sur la vie économique, sociale... et sportive de la région.

Autant le dire, cette décision inique ne détériore en rien notre détermination d'exister en tant que syndicat de lutte, indépendant... dans l'intérêt même des salariés.

Pourquoi la direction et, hélas, la Fédération CGT de la Construction et la CGT Dalkia, s'acharment-elles à contester, systématiquement, le CGT-E ?

Les raisons de cet acharnement politique et judiciaire sont à rechercher dans la stratégie du groupe Veolia dont la situation économique et financière se tend dangereusement. Aussi, pour protéger les intérêts de ses actionnaires et faire passer sans heurts, ni ambages,

ses contre-réformes, aujourd'hui plus qu'hier, Veolia a besoin de syndicats d'accompagnement bien intégrés à ses politiques managériales (en échange de quoi ?) et de combattre sans concession le syndicalisme de lutte, indépendant, incarné ici par le CGT-E

Travailler plus, plus longtemps et moins nombreux pour... gagner moins...

Ainsi, profitant de la crise économique, le PDG de Veolia impose aux salariés un plan d'économie de plus de 600 millions d'euros €. Ce plan s'articule autour de plusieurs contre-réformes majeures :

- 1- l'allongement de la durée du travail (vers la semaine à 65h selon les préconisations de l'Union européenne). Les cadres sont les premiers concernés puisqu'un accord a été signé à leur insu.
- 2- l'allongement de la durée de carrière (vers la retraite à 70 ans). Un accord sur «*le travail des seniors*» est en cours de négociation.
- 3- l'individualisation de la gestion de la santé/sécurité au travail et le transfert sur le salarié des responsabilités (pénales ?) dévolues jusque-là au seul employeur. Veolia, la CGT, FO, la CFDT, la CFTC, la CGC et l'UNSA viennent de signer dans ce sens un accord cadre... sans consulter ni les salariés, ni les CHSCT.
- 4- la réduction «en douce» de la masse salariale (effectifs) par des départs négociés sous certaines conditions, la multiplication des licenciements pour faute et autres causes, le non remplacement des démissions...
- 5- le blocage des salaires en prétextant la crise et les difficultés économiques et financières du groupe.

Soutenir le CGT-E c'est refuser de payer, pour les actionnaires, la note de la crise !

Le CGT-E rejette le piège du «*dialogue social*» et du «*diagnostic partagé*». Cette politique dans laquelle sont englués les syndicats d'accompagnement a très largement servi les actionnaires et leurs mandataires mais aussi l'aristocratie syndicale complaisante.

A l'inverse, elle a tétanisé les salariés qui accumulent les reculs et les problèmes : bas salaires, logement, pression du client, management coercitif, atteinte à la dignité, absence de reconnaissance, souffrance...

« Quand on est assis sur un baril de poudre, on ne joue pas avec briquet. » La direction est prévenue.